



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY - Le 10 mars 2026

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURET, Françoise TULARS.

DÉLIBÉRATIONS	DÉCISIONS
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2026.	Approuvé à l'unanimité
Cession par l'Etat de parcelles sur la commune de Meaulne-Vitray : annule et remplace la délibération 2025-10-05 du 04 décembre 2026.	Approuvé à l'unanimité
Modification statutaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais.	Approuvé à l'unanimité
Vote du CFU budget chaufferie.	Approuvé à l'unanimité
Affectation du résultat budget chaufferie.	Approuvé à l'unanimité
Vote du CFU budget cheval blanc.	Approuvé à l'unanimité
Affectation du résultat budget cheval blanc.	Approuvé à l'unanimité
Vote du CFU budget boulangerie.	Approuvé à l'unanimité
Affectation du résultat budget boulangerie.	Approuvé à l'unanimité
Vote du CFU budget commune.	Approuvé à l'unanimité
Affectation du résultat budget commune.	Approuvé à l'unanimité
Vote du budget primitif chaufferie.	Approuvé à l'unanimité
Vote du budget primitif cheval blanc.	Approuvé à l'unanimité
Vote du budget primitif boulangerie.	Approuvé à l'unanimité
Vote du budget primitif commune.	Approuvé à l'unanimité



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY
Le 23 février 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt trois février, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 19 février 2026 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Pierre-Marie DELANOY, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURRET, Françoise TULARS.

Mme TULARS a été élue secrétaire.

Quorum : 8

Début de séance 19h30.

- **Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 20 janvier 2026 :**

Le Procès-Verbal du 20 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

- **Minoration foncière garage CIGAMM :**

Monsieur le maire fait lecture de la convention de financement diagnostics et études préalables pour le garage CIGAMM. L'EPF Auvergne propose le dispositif de minoration foncière « friches et recyclage foncier », permettant une participation à hauteur de 50% du montant des études et diagnostics techniques et une prise en charge totale du diagnostic structurel visuel. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

- **Suppression de la régie spectacle :**

Monsieur le maire précise que la régie de recette pour les diverses manifestations n'est plus utilisée depuis 2020 et qu'il n'y a plus de régisseur en titre depuis. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer cette régie spectacle.

- **Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus :**

Monsieur le maire informe l'assemblée des indemnités perçues par les élus. Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de ces indemnités.

- **Participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2025/2026 : prolongation jusqu'au 30 juin 2026 :**

Monsieur le maire précise que plusieurs familles n'ont pas encore bénéficié de cette aide, il est donc proposé de prolonger cette participation jusqu'au 30 juin 2026. Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette participation jusqu'au 30 juin 2026.

- **Motion de censure pour la liberté et les moyens d'agir des communes :**

Monsieur le maire précise que l'AMF a sollicité les communes afin de marquer leur soutien au travail de l'association, en adoptant une motion en conseil municipal pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes. Les élus ont accepté, à l'unanimité, cette motion.

- **Fixation de tarifs : délivrance de copies de documents électoraux et confection d'étiquettes :**

Monsieur le maire fait lecture de l'article R311-11 du code des relations entre le public et l'administration qui fixe les coûts autorisés pour la délivrance de documents électoraux. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délivrance d'une copie format A4 à 0.18€ et la délivrance d'une planche d'étiquettes à 0.30€.

- **Modification du tableau des effectifs :**

Suite au départ en retraite de Monsieur POLVÉ fin avril, il est nécessaire de recruter un nouvel agent. Le Conseil approuve la création du poste d'adjoint technique au 1^{er} mai.

- **Mise en place du Compte Epargne Temps :**

Monsieur le maire précise que les agents souhaitent bénéficier du CET. Sa mise en place nécessite la saisine du Comité Social Territorial qui, lors de la réunion du 12 février 2026, a approuvé à l'unanimité sa mise en place. Le CET est accessible aux agents titulaires ou contractuels de la fonction publique territoriale exerçant ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial et étant employé de manière continue et ayant accompli au moins une année de service. Les agents pourront utiliser ce CET uniquement sous forme de prise de congés payés. Le Conseil approuve à l'unanimité la mise en place de ce CET.

- **Adhésion à la convention de participation prévoyance avec le CDG03 : modification du montant de participation :**

Monsieur le maire rappelle la délibération 2025-10-04 du 04 décembre 2025 instaurant la mise en place de la participation prévoyance à hauteur de 7€ par mois et par agent. A la demande d'élus, Monsieur le maire souhaite modifier ce montant afin de garantir la continuité de la participation communale à hauteur de 20€ par mois et par agent qui souscrit. Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette modification de participation, la modifiant de 7€ à 20€

- **Vote du CFU budget chaufferie :**

Monsieur le maire ajourne cet ordre du jour, faute du retour des comptes par la trésorerie.

- **Affectation des résultats budget chaufferie :**

Monsieur le maire ajourne cet ordre du jour, faute du retour des comptes par la trésorerie.

- **Vote du CFU budget cheval blanc :**

Monsieur le maire ajourne cet ordre du jour, faute du retour des comptes par la trésorerie.

- **Affectation des résultats budget cheval blanc :**

Monsieur le maire ajourne cet ordre du jour, faute du retour des comptes par la trésorerie.

- **Vote du CFU budget boulangerie :**

Monsieur le maire ajourne cet ordre du jour, faute du retour des comptes par la trésorerie.

- **Affectation des résultats budget boulangerie :**

Monsieur le maire ajourne cet ordre du jour, faute du retour des comptes par la trésorerie.

- **Vote du CFU budget commune :**

Monsieur le maire ajourne cet ordre du jour, faute du retour des comptes par la trésorerie.

- **Affectation des résultats budget commune :**

Monsieur le maire ajourne cet ordre du jour, faute du retour des comptes par la trésorerie.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire fait lecture du courrier du Président de l'Union Sportive Meaulne Braize proposant de réaliser des travaux au stade municipal, la collectivité achèterait le matériel et les membres du club ainsi que des volontaires réaliseraient les travaux gracieusement. Le montant du matériel s'élève à 2 265.60€ TTC. Le Conseil accepte cette proposition, en précisant qu'il est nécessaire de prévoir une gaine pour l'alimentation du robot tondeuse qui est prévu pour la tonte du stade.
- Monsieur le maire fait lecture du courrier des Présidents de l'Union Sportive Vallon. Afin de garantir la continuité du tournoi Marcel PETIT-Alain LOCHEGNIES qui réunit environ 480 jeunes, l'Association demande une participation financière, de don de lots, coupes ou autres. Le Conseil décide de donner deux coupes à l'Association Sportive Vallon pour cet événement.
- Monsieur le maire fait lecture de la demande de subvention de l'IFI 03, l'Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier. Les élus décident de ne pas participer, n'ayant pas participé pour d'autres élèves.
- Monsieur le maire fait lecture de la proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine. Les élus décident de ne pas participer pour le moment.
- Monsieur le maire informe les élus de la proposition d'entretien annuel de la chaudière de l'église. Monsieur le maire propose une prise en charge partagée de cette dépense avec la paroisse. Le Conseil demande d'autres devis.

Levée de séance 20h40.

Le Maire,



Pierre-Marie DELANOY

La secrétaire,

A handwritten signature in dark ink, which appears to be 'F. Tulars', written in a cursive style.

Françoise TULARS

